

ci-devant fixée comme la Route la plus avantageuse à l'effet d'établir un Chemin de Roi sur le côté Nord-Est de l'Etchemin, par le Procès Verbal du feu Grand-Voyer en Mil huit cent vingt-quatre, mais à prendre de l'Angle Nord de Cranbourne jusqu'à la Rivière Saint Jean, le Pays à travers lequel la Ligne a été tracée offre tous les désavantages possibles, en plusieurs endroits il est impossible d'y ouvrir aucun Chemin, et dans toutes les parties de Standon où ladite Ligne passe, le Sol n'est nullement propre à y former des Etablissements ou à y entreprendre aucune Culture, et par conséquent nullement convenable pour à l'avenir y établir et entretenir un Chemin public. Mr. Ware n'ignorant pas avant de tracer ce Chemin la nature du Pays à travers lequel il devoit passer, à prendre de l'Angle Nord de Cranbourne jusqu'à la Borne Sud-Est de Standon, vû qu'il en avoit fait la visite avec moi en Mil huit cent vingt-quatre, me donne lieu de croire que le désir de raccourcir et diminuer la distance et se conformer à la Lettre, à ses Instructions, eu égard aux Frais, l'aura forcé à terminer l'Arpentage en prenant avantage de la Route la plus courte. Mr. Ware se trouvoit non seulement limité à ne dépenser qu'une certaine Somme pour ce Service, mais j'ai lieu de croire qu'il se trouvoit en outre restreint malheureusement et très-injudicieusement par ces Instructions à ne dépenser cette Somme que de telle manière. L'on verra par ces Instructions qu'il n'avoit droit d'accorder que Deux Shillings et Six Deniers par Jour pour un Bucheron, tandis qu'à ma connoissance, il ne pouvoit s'en procurer un seul à moins de Trois Shillings et demi par Jour, se trouvant par là forcé d'en diminuer le nombre, retarder l'Arpentage et faire que le Parti d'Hommes se trouvoit hors d'état d'emporter avec lui les Provisions nécessaires, circonstances qui en grande partie ont été cause de son prompt retour. Je suis d'opinion qu'après avoir laissé l'Angle Nord de Cranbourne la direction la plus avantageuse pour le Chemin seroit de se rendre par la Route la plus courte aux endroits navigables de la Rivière Saint Jean, et ce en traversant la Peninsule ci dessus mentionnée, et ce côté de Cranbourne, dans la Ligne parallèle des Quarante-unième et Quarante-deuxième Lots de ce Township, évitant par là les Côtes stériles et remplies de pierres qui se rencontrent dans le centre du premier Rang de Standon. En gagnant la Branche principale de l'Etchemin, l'on peut traverser cette Rivière à ou près la Ligne en profondeur de Cranbourne, et suivre cette Ligne à travers un Territoire couvert d'Erable, jusqu'au Lac Etchemin, de là continuer sur le côté Nord jusqu'à la Source ou Entrée. De ladite Entrée le Chemin peut être continué dans une direction astronomique de près Est-Nord Est, (la variation de Treize Degrés Ouest) jusqu'à ce que vous rencontriez la Branche principale de l'Etchemin qui retombe dans la Rivière Saint Jean, laquelle peut être suivie jusqu'à ce que ladite Branche soit navigable, et c'est au point fixé par Mr. Ware. Il est probable qu'en suivant cette Route l'on trouvera que la Ligne du Chemin sur la distance entière sera d'un Sixième en sus de celle fixée par Mr. Ware, mais l'on évitera par là toutes les Côtes et tous les Marais. Je suis assuré que les Frais de faire ce Chemin seroient d'un Tiers moins que l'autre, et procureroient en même tems un Chemin qui passeroit à travers un Territoire susceptible, si non partout au moins en grande partie, d'être cultivé et propre à former des Etablissements.